

MS 10124

Account book for the cemetery of
Bourbonnes-les-Bains.

1830-1857.

System no. 0084515

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

הועתק והוכנס לאינטרנט
www.hebrewbooks.org
ע"י חיים תש"ע

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

הוא יתן לנו חסד ורחמים

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

11

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

11

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

11

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

11

הוא יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים
כי יתן לנו חסד ורחמים

Page 5

Bourbon le 4 Septembre 1842

Handwritten text in a cursive script, possibly a list or account, including the number '20' and some illegible words.

Monsieur Aliou...
Madame...

Benjamin Picard

Messieurs...

Handwritten notes and numbers, including '20', '1/2', and '1/2'.

Simon Levy
Billie...

Handwritten signature or name, possibly 'Simon Levy'.

Handwritten numbers and text, including '22' and '20'.

Gabriel Cerf Levy.	13 ^{eme}	n ^o	18.
Samuel Leon Levy.	14 ^{eme}	n ^o	19
Samuel Levy à Lyons	15	n ^o	20
Judas Levy à G	16	n ^o	21
Elia Levy	17	n.	22

Inscriptions de nos coreligion-
naires de Bourbonne-les-Bains
faisant partie de notre cimetiére avec leurs dependances,
Sont aussi inscrits les participants étrangers, avec leurs dependances.

Tableau.

		Pages
Bourbonne	Simon Levi Gere	1 ^{re} 6.
if	Jacques Derubeim	2. 7.
if	Joseph Eli	3. 8.
if	Abraham Alexandre	4. 9.
if	Joseph Dine	5. 10.
if	Moyse Levy	6. 11.
if	Simon Levy dit Cef	7. 12.
if	Jacob Halphin	8. 13.
if	Edouard Jacob	9. 14.
if	Marie Ricard	10. 15.
Pamarche	Louis Caber	11. 16.
Chamouille	Salomon Olmo, etc	12. 17.

6

J. C. 1830 Simon

solp

Janvier 1830 pour un f. Cinq... 50

pour un f. Cinq... 50

février 1830 pour un f. Cinq... 50

pour un f. Cinq... 50

Mars 1830 pour un f. Cinq... 50

pour un f. Cinq... 50

avril 1830 pour un f. Cinq... 50

pour un f. Cinq... 50

in dems landes - -

pour un f. Cinq... 50

1832 le 1^{er} Janvier 1832 vers 12 francs
Don le 1^{er} Mars 1832

pour un f. Cinq... 50

pour payement de 6 f pour
payement de 1833 en 12

pour un f. Cinq... 50

1833

12

1892

Simon Levy

Jeunes Dees
Du 29 fevries doit pour payement de notre
Cimetiere de la cad. Card quatre 50 48 30^{cs}
pour desens aller ~~la cimetiere~~
au dit Cimetiere un fr souv^{te} sup^{te} 70

1830

Joseph Eli

Janvier 17	1 50	pour un franc	אחד וחצי
Fevrier 21	6	pour un franc	ששה
Avril 20	1	pour un franc	אחד
Mars 23	1 50	pour un franc	אחד וחצי
1831 Avril 2	6	pour un franc	ששה
1832 Janvier 8	1 70	pour un franc	אחד ושבע
Mars 2	6	pour un franc	ששה
Mars 24	6	pour un franc	ששה

1830	Janvier	3 ans	Benheim	M...
Janvier 3. Remise de 500 fr. de...	150	C	100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
Janvier 24 Remise de 500 fr. de...	6		100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
Avril 20 Remise de 500 fr. de...	4		100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
1831 Avril 2 Remise de 500 fr. de...	2		100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
1832 Janvier 14 Remise de 500 fr. de...			100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
dont 6 fr. d'arrages en 2 Avril 1831			100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
de 6 fr. de ce jour.	12		100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
de 500 fr. de ce jour.	6		100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100
1833. avril 7 pour paiement			100 / 100 / 100 / 100 / 100	100 / 100 / 100 / 100 / 100

Sambou Berakim

1831 (Doit)

~~du 2. Avril pour payement
de notre cimetière de la ville
pour six francs
L'ave~~

f 211 / 1808 2200 no 20000 2 10 10
no 20000 2200 no 20000 2200
6 / 1808 11 10000 10000 10000 10000

11 me

1830

Abraham Alexandre

Janvier 3. Pour réparation de la pairie 1 50 c

Janvier 14. Six francs engagement 6

Avril 20. Deux francs passation de l'acte 1

1831. Avril 9. Deux francs passation de l'acte 6

il donne une Landre

1832. Janvier 20. pour paiement 6

1833. avril 7

Handwritten notes in a cursive script, possibly a ledger or account book, with some numbers and symbols.

1830

Joseph Pine

Janvier 3. Reine au fr cinquante	4	50
Jan 24 Reine six francs p. paiement	6	
Avril 20 Reine p. p. attestation de...	1	
1831 Avril 2 Reine six francs p. paiement	6	
Nov 25 Reine quatre differents depens en p. att.	4	70
1832 Janvier 26 pour paiement de l'...	4	30
1833 Janvier 7 pour paiement	6	

Handwritten notes in French and Hebrew script, including the word 'Anna' at the top right. The notes appear to be a continuation of the ledger entries or related financial records.

1830

Mars Levy

Janvier 3 Neveu 105 fr. cinquante Compt 1 50
le 24 Mars sur francs payement 6

Avril 20 Av. y: paration d'acte 1

1831
Avril 29 sur francs payement 6
de deux cahiers

1832, le 6 Janvier 1832, sur deux francs
de francs qu'il étoit réversible
de payement actu le 1^{er} Mars 1832,

1832, le 1^{er} Mars sur francs payement 1832 12

de 1/2

le 1^{er} Mars 1830
sur francs payement 6

le 20 Mars 1831

le 29 Mars 1831 sur francs payement 6

le 6 Janvier 1832 sur deux francs
de francs qu'il étoit réversible
de payement actu le 1^{er} Mars 1832,
le 1^{er} Mars 1832 sur francs payement 1832

1832

Moyse Levy

Somme due

Du 29 février pour paiement de notre cimetière.

La cote part quatre frs 45^c 50
pour dépenses faites concernant
notre cimetière au 31^r 70

18

7 ans

Simon Leu dit cast

at 1/2

1823	juin 3. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1824	juin 24. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1825	juin 24. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1826	juin 24. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1827	juin 24. Payement de Cinq cens	150	110 1/2

109.

8 m

1830

Paula Kasper

folgt

Januar 23. Anrechnung f. ang. c. m. 1 1/2
 Jul 24. Anrechnung f. ang. c. m. 6
 April 20. Ab. S. Passation, Dache 1
 1831
 April 2. Anrechnung f. ang. c. m. 6

no. h. w. d. 6 1/2
 mit 11. 1/2 1/2 1/2
 1/2 1/2 1/2
 1/2 1/2 1/2

deux bandes

1832 Janvier pour payement -
 1833 avril 7 pour payement

6 1/2 1/2 1/2 1/2 1/2 1/2
 6

1830

Assured Tails

Janvier 3 Remise de Lingt Comers 1 50

14 Mars 24 Remise de Lingt Comers 6

Avril 20 25 galation, Delle 1

1831 Mars 24 Remise de Lingt Comers 6

in somme un rendre

1832 fevrier 29 pour payement

1833 15 Janvier donne un pottot

1830 aind y pour payement

Ed. de la
C. de la

100 100 100 100

100 100 100

100 100 100 100

5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

6

Nancy Simon

1830

1830
Janvier 3. Recu des fr. Angl. 500

1101 10/27 1830

Janv 24 Recu des fr. Angl. 500

1102 10/27 1830

Avril 20 Recu de l'assation de l'acte 1

1103 10/27 1830

1831
Avril 2 Recu des fr. Angl. 500

1104 10/27 1830

1832
Fevrier 29 pour payement 6

1105 10/27 1830

1833
15 Janvier donne une lettre

à un nott.

1833
Avril 7 pour payement 6

6

N^o 16
 Louis Cohen Bouche à Lomance vendra partiraant
 du 28^e Janvier le quatorze février mil huit cent trente
 * dans une cession sous lui et son ayant droit jusqu'à l'époque
 de leur établissement ^{par mariage} moyennant une somme de trente cinq
 francs dont trois francs comptant, et les autres trente deux
 francs payables en quatre termes égaux à partir de vis le
 jour qu'il s'en vendra partiraant et tous les ans en même paye
 à peine de nullité au défaut de payement.
 Fait à Bouche le dix mars mil huit cent trente.
 Fait

35^{fr}

Louis Cohen

1830	Janvier 22	Preu trois francs	3	
1831	Janvier 22	Preu cinq francs	5	
	Juillet 15	Preu	1	
	Avant 20	Preu	10	
1833	le 30	Prin	1	
1833	le 26	Prin	1	
1836	le 20	Mar	9	
1837	le 16	Novembre	5	
		paye pour sold.	35	

47

12^{ème}
Salomon Olmo

Le 1^{er} Decembre 1831 s'est rendu participant de notre terrain dit
cimetière de sieur Salomon Olmo neq^t a Chaumont moyennant la somme de 1
soixante francs payables vingt francs comptant & quarante autres francs
trois années pour le payement tous les ans au dit dit pour & en outre
il s'est tenu de participer aux frais qui pourroient être faites pour le
devenir de ces francs par au grand par une Commission d'une Chambre à
despouces les corps intermédiaires qui seront payables autant que les provisions
fondées en quoyant approuvés si on étoit obligé d'en lever une
Il nous a été remis le du sieur Meyer Levy le 18^{ème} 1831 la somme
de vingt francs pour compte du 1^{er} Salomon Olmo à Chaumont.

Sommes dues par Salomon Olmo		Sommes Payées	
1831	le 18 doit pour participation aux dépense d'un drap de mort cordons & bandes 21 f 80. dont la corde part	1831	le 18. Somme versuete sur la somme cy-dessus
	1 = 68		20
1832	le 1 ^{er} Juillet doit pour par cade pour un chaudron & une table de un francs —		1 = 11
	9 Decembre pour une porte d'entrée de n ^o cimetière trois f 65		3 65
1833	le 15 fevrier doit la cote perdue pour avoir fait clore notre cimetière		1 65

Messrs Comptrol^r a Samuel
Lefebvre ancien Commissaire Surve
De la Commune de Breteuil Subv^o

18

1832

13. ^{mm}
Gabriel Cef-Levy.

32

De vingt neuf fevris mil huit cent trente deux est inscrit le
1^{er} G. Cef-Levy. comme Participant & ayant droit moyennement qu'il
contribuera aux depens. qui seront a faire de ce ayant & a l'avenir

Sommes dues & reues	Sommes Reues.
fevris 29 deux pour depens du conseil	1 70
pour notre cimetiére sur f 70 c ^{te}	
du 1 ^{er} d'octobre pour la code part	
aux depens d'un Chaudron etude	
Cable de un fram	1
du 9 Decembre pour sold. d'exporte	3 65
de notre cimetiére	

payé

1833

le 15 fevris 1833 pour sold. 1 70 le 30 Juin 1833

1 70

1832

Gabriel Ceflevy

Doit du 1^{er} juillet pour ~~la~~ côté part d'un grand noy
& une table funéraire 1/

1833

9 x bry pour la porte de notre Amieur 3
du 15 février doit pour avoir fait clore notre cimetière
tout la côté part Erreur 1/

7

10 1832

14^{me}
Samuel Leoy Leoy

32

De vingt neuf feviers mil huit cent trente deux est intervenu le
s^r Samuel Leoy comme pasteur de l'eglise ayant de son propre mouvement
qu'il contribuera aux depenses a faire de ce jour a l'avenir.

Sommes dues
fevriers deux pour depenses d'entretien
du cimetiere un fr sixante dix 1 70
du 1^{er} juillet de ce pour la table past
pour depense d'un chaudron d'une
table un franc - - - - - 1

Sommes dues
Pro 2^l kish jansy fidelis arsi 17 20
110 il jansy 17 20

15 feviers 1832
15 feviers de ce pour gratia 1 70

Le 30 Juin paye

1 70

Les sommes dues par Samuel
Leon Levy.

1852

1^{er} juillet doit sa cote part pour un tabac
un Chaudron à l'usage funéraire 1/2

Decembre pour la porte de notre cimetiére 3

1853

du 15 fevrier doit pour avoir fait clore notre cimetiére
sa cote part 1

68

68

19 Bis

18eme
Samuel
Levy
Langey
40 fr

De vingt huit Aout mil huit cent trente deux
J'est rendu participant à notre Cimetière le sieur Samuel Levy
Marchand à Langey, moyennant la somme de Quarante francs
princip. dont Vingt francs comptant & Vingt cinq francs payables
jusqu'au Vingt huit Aout mil huit cent trente cinq, & à
payer chaque année egale somme jusqu'à fin de payement
aussi s'oblige-t-il par ce present partager avec différents
depens qui pourroient survenir par suite & à fin de payement
si le dernier se refusait aux payes aux depens ce present
engagement deviendrait nul. fait aujourd'hui 28 Aout 1832

1832

le 28 Aout doit quarante 40 fr. le 28 Aout reçu cinq fr

5"

1833

9 Decembre pour la
porte de notre cimetière
du 15 fevrier doit sa cote
part pour avoir fait
clorre notre cimetière

3 65

le 11 86v 1833

Reçu de St. Samuel Levy Langey
De Aubonne pour le Compte de
St. Samuel Levy De Langey
le somme de 16 " 20

20

à notre
Cimetière
(JH)

16ème
Judaïque
Langues
55 f.

Mil huit cents quatre deurs

De vingt huit sous lesu rendu participant les: **Judaïque**
M^{rs} à Langues moyennant la somme de Cinq cents Cinq francs
dont quinze francs comptant & Quarante francs trois années
pour les paiements tous les ans à pareille jour jusqu'à
fin de paiement, aussi s'oblige-t-il à partager tous les
& aux depens qui pourroient survenir en suite de la somme
sus-dite et en cas de refus aux paiements tant
principale qu'aux depens qui pourroient être faites
ce present deviendrait nul & il n'auroit aucun droit
au lieu d'Inhumation. fait ce jour d'hui 28 Aout 1838.

1832

Somme Due
Du 28 Aout dit Cinq cents Cinq f. 55
9 Decembre pour la
porte de notre cimetière 3 65

Somme Payée
Le 28 Aout 1838 18 francs

18

1833

De 15 Fevrier dit pour
avoir fait clore votre
Cimetière dont la coté par 1 65

17^{me}
Clair Levy
Langer

Du Vingt huit Aout Mil huit cent trente deux J'ay
esté venu participant à notre Cimetière à Bourbourg les biens
desieur Clair Levy Marenaud à Langer, moyennant la
somme de Cinquante Cinq francs, dont quinze francs
comptant & les quarante fr. trois années pour les paiements
dont chaque année à pareille époque, ainsi s'oblige-t-il
à contribuer à d'autres dépenses qui pourroient survenir
outre la somme sus-dite, & en cas de refus de paiements
ou refus de participer aux sus-dites dépenses, il est
deviendra nul & perdra son droit de participation
fait aujourd'hui à Bourbourg 28 Aout 1832.

1832

Sommes dues		Sommes Reçues	
du 28 Aout doit cinq 5/10	5.65	du 28 Aout deux quinze 15	15
9 Decembre pour la part de notre cimetière	5.65	du 1 ^{er} Janvier 1833 un	18.10
du 1 ^{er} Janvier doit la coté part pour avoir fait de notre cimetière	1.65		

1833

C

Ce jour hist 17 may 1837 Est une participation
de l'union. Marie Euan vient a l'ordre au fait
d'immolation de notre tenture pour la somme de cinquante
francs payables en trois termes. Le premier au quinze may
mit huit cent trente six et apres a part Enquie
d'apres les effect, outre l'obligation il a distribue au
qui pourroit s'abstenir outre cette somme sur elle et pour
le refus de paiement quelqu'enque le present rendrai
muy

Est la somme de 7^e 50^e

payer les effect pour la dite
somme a leur Echange

Ce jour d'heut est huit cent trente cinq

C'est venir participant pour l'annulation de votre compte
le sieur Michel Beaudin de la main pour la somme
de cinquante francs par un quinz franc comptant
et 18 franc au 15 mars 1826 et 17 franc au 15 mai 1827
sont ad effect, obligé. Le cube au espère qui
pourrait s'abroier ou à elle elle s'abroier et seule c.
refus d. payement qui conque le present rendre
ad effect

Dominicai

Co. p. { Mueyer et J. Binon
par le dit compte } f.
Mueyer par serf. Leroy } 7-50
payer ad effect pour la somme
C. Debut

Ce jour hai 19 Novembre Mil huit Cent deux est

S' M Rendu participant De Notre Comtesse de
Salomon Vicar de la ville De Boulogne pour la
Somme De trente francs Comptes il s'obtient en
vaine à payer toute les Reparation qui pouront
s'ubvenir Sa Ceste part

Somme Due 38.4. Somme due 35
pour Reparation de
Differente Reparation 7.90

Ce jourd'hui 15. novembre 1857

C'est rendu partiellement de notre Cimetière.
Le sieur Louis Picard de Cerueil pour la somme
de quinze francs, il s'oblige en outre à payer sa
part des réparations qui pourront subsister.
Celle part des réparations qui pourront subsister
le 1^{er} juillet suivant. M. Fabrice l'ay à donner 15 francs
au compte tenu de sieur Louis Picard.

Ce jourd'hui 23. Décembre 1857. C'est rendu partiellement
de notre Cimetière le sieur Alexandre Picard demeurant à
Cerueil pour la somme de cinquante francs, et cette
somme doit être payée moitié dans 3 mois d'acte de ce
à l'autre moitié dans 6 mois d'acte de ce jour. et s'oblige
en outre à payer sa part des réparations qui pourront
subsister, il a été convenu aussi qui fera tout, foy
bête et pelée par notre 10^e moyennant le prix de 50
par foy bête, et 20 par mouton ou vauv. 110^e
Compris sa taxe pour payer le 10^e comme un
habitant faisant partie de la dite communauté de Cerueil.
Celle taxe sera fixée par le président de la dite communauté
qui est provisoirement de 1^{er} 2^e par vauv.
Le sieur Alexandre Picard a donné la somme de vingt cinq francs. à jour
23. mars 1858. restera à payer par tout Alexandre la somme de 25 francs
reue le 1^{er} juillet suivant la somme de 25 francs pour solde de ce compte
Picard

Aujourd'hui 19 Novembre 1837

C'est M^{rs} de la Roche-Beaucourt
le sieur Jacob Lioré de la ville de Bourges
pour la somme de trente francs et oblige
En outre a payer la dette part des réparations
qui peuvent survenir

Comme Due		Comme Due	
Duit de participation	30.	le 19 ^{me} jour	7 " 50

Bourbonne le 4. Aout 1850

C'est rendre fait par de notre Cession
Le Sieur Jacques ulmarz. Comme ayant trait.
pour la somme de quinze francs et la somme
à toute réparation qui pourrait survenir pour
sa Cote part
Soit la somme de 15.^{fr.}

Sigard l'oir

le 1 ^{er} Décembre 1850	5 ^{fr.}
le 2 ^{de} Juin 1851	5 ^{fr.}
le 26 Septembre 1851	5 ^{fr.}

Le 1^{er} Janvier 1838

C'est M^{onsieur} ~~partie~~ de notre Comptes
le sieur David dicard sire à Lamarche
pour lui et sa femme subroint pour la somme
de cinquante francs. qu'il doit payer
en quatre annes chaque annes de quatre
Somme due 50 =

Somme due	
le 1 ^{er} Decembre 1838	
Sur la somme d.	12 f.
Sur pay d'ambon attendu	
la somme d.	12
28 plu 1862 sur	16
Rem au	12

Salomon Blum

Receveur

C'est l'acte participatif Comptant ayant été
payé la somme de quinze francs
Ce jour du 2 Juin 1850
Chantigny

et le soumet à
toute séparation
de table fait

Le dit Comptant de 15 f

Le 21 ~~juin~~ 1850 devant M

les dix francs que Salomon
devait au dit Comptant
ont été versés dans le livre du dit Comptant

Samuel Alexandre C^o A Mend

participent Comme agent doit moyennant
la somme de Dix francs Payable dans trois mois
A Q souant à tout réparation pour sa C^o part

le 17 mar 1854
Doit la somme 10 f

Samson alexandre De la ville

C'est l'indépartement comme argent prêt
pour la somme de quinze francs exigible dans
trois mois le 17 Mars 1834 -

Prêt la somme de	15 f.	pour la somme de	3 f.
		pour la somme de	12 f.

St. Sature

By Jacob Demerent a vie sur Sature

C'est rendu participant de notre Cimetière
pour la somme de quarante francs 10 f. Comptes
et dix francs chaque année et ce soumet
au Digne quel pourroit subsister pour la loterie
le 14 novembre 1839

Doit la somme de 40 f.

le 17 jan 1839 sur 10 f.
le 27 jan 1840 sur 10 f.

Le 20 Mai 1840

Cher Monsieur

Ce Jour'hui C'est par conséquent de notre Compteur
M. de Lambert Pierre de Boualmont. Comme
ayant droit pour la somme de quinze francs qu'il
a payé Comptant, il s'oblige en outre de la
cote part au Reparation, qui il pourat s'abstenir

Dont la somme de 15^{fr} } Mai 20 sur la somme de 15^{fr}

Boulonne le 20 avril 1841

Ce jour'hui C'est Mada partepant de notre Amiral
le sieur Serf Leroy dit. L. pour la somme de cinquante
francs d'ordonnance de francs Comptes et le tout il doit
payer dix francs par chaque année et s'oblige
à toutes les réparations qui pourront s'y faire
pour la dite part

Boukome le 2^e ybr 1861

Ce jour'hui C'est rendu participant de notre Comptes
Le Veur Gabriel Lion pour la somme de Cent francs
Don vingt cinq francs Comptes et le surplus payable
quinq francs par six mois il s'oblige à payer
à tout les réparation qui pourront survenir pour sa
Cote part

Dit la somme de f. 100.

Dit pour luy f. 25 "

Bourbome N^o 28 aout 1811

Marche

Ce jour'hui est arrivé par le port de notre
Cimetière le Sieur Joseph Lén Jahan à l'annexe
pour la somme de quatrevingt francs savoir
vingt francs Comptes. et vingt francs chaque
anné jusqu'à l'expiration. L'abbaye m'entra à toute
réparation qui pourrons s'abonner pour la Côte par

Doit la somme de f^{rs} 80

le dit jour sur f^{rs} 20
le 12 76 sur 10 - "
le 41. Juin 1850. reçu par l'abbé
Alexandre de Bourbome. au nom de Joseph
de la Roche ci devant résident à d'arr
la somme de - - - - - f^{rs}

Bourbome le 17 Novembre 1897

Ce jour'hui, j'ai reçu du sieur Joseph Alexandre
de Caublain, la somme de vingt cinq francs pour le droit
de l'inhumation qui a eu lieu cette année du défunt
son père Alexandre i'écrit à Caublain au mois d'août ou
septembre et l'écrit d'au notre commune à Bourbome
il a été convenu que les vingt cinq francs ont été
pour le droit qui a eu lieu de l'inhumation du défunt
Alexandre i'écrit à Caublain d'au le montant de cette somme
il a été convenu aussi que si la veuve du dit Alexandre
désirerait avoir son droit de participation à notre commune
qu'elle enverrait également la somme de vingt cinq francs

Bourbome le 17 9^{bre} 1897

Picard Lévy Préfet de la ville
Commune de Bourbome

Bourk omme le 25^e jour 1841

Ce jour'hui C'est rendu participant de somme Amiteur
Le Sieur Mary Schwartz pour la somme de Cent
francs dont nous eny faire Comptent de la suite de la
dite somme de payerat quinze francs par six mois
il se soumet en outre a toute les usures qui pouront
Subvenir pour de Cote part.

Doit la somme 100^f le dit jour un

25^e 4

Pour le com de 15 Juin 1842

de Hamblain C. juchui C. et Mendu participant de Notre Conscience
le Sr Joseph Alexandre à Hamblain pour la somme
de septante francs quarante francs Comptes et traite pour
dans un an date d. ce jour: il s'oblige à toute réparation
qui pourroit s'y élever pour sa cote part

Doit la somme de 70.

le 15^e jour
le 1^{er} Janvier 1843 en
pour la somme de

40
30
70

Neuchâtel le 22 Septembre 1812

Samuel

Ce jour-là C'est une participation à notre Comité
de l'Union. Gaspard Dreyfus. Le dimanche pour la somme
de Vingt francs. Dont cinq francs Compotent et cinq francs
deux quatre mois et six autres cinquante francs dans cinq ans
C'est à dire dix francs par an et s'oblige à toute réparation
qui pourroit y avoir pour la totalité

est

60. francs

le 8. Dont 78 francs. sur 100

5 f
100

Bourbome 29 aout 1844

Le jour d'aujourd'hui 29 aout 1844 sont rendu participant a
 notre cimetier le 1^{er} Joseph Laben Ozouther a Semur
 Voire pour lui et ses enfants jusqu'a leur mariage pour
 le somme de sixant et dix francs payables en six billets
 Janvier

10	au	15	7 ^u	1844	
15	"	"	"	1845	
15	"	"	"	1846	rente 29. 2 ^{de} 1847 ... 15 ^u
15	"	"	"	1847	rente 29. 9 ^u 1851 ... 09 ^u
15	"	"	"	1848	(par saumon aligandre)
15	"	"	"		le 16. mars 1848. rente de saumon
15	"	"	"		aligandre au compte de Joseph
					le somme de 6. f

70

Bourbonnais le 21 février 1853

C'est avec regret que j'ai vu que vous n'avez pas participé de votre Cession, le
Sieur Philippe Luy. Ce dernier ayant droit pour la
somme de quinze francs, et la somme de
toute réparation qui pourroit subvenir pour
ce côté-parti? Sieur Luy Administrateur

Est la somme de 15 fr. } reçu le 22 mai 1854. 15 fr.

Bourbonne Le 28 September 1845

Ce jour même 28 September 1845 sont venus
participer de notre cantier le sieur Louis Levy
pour la somme de cent francs 100 00

~~Le 28 September 1845~~ C. 100

Bourbonne Le 28 7-ber 1845

Ce jourd'hui 28 7-ber 1845 sont sentu
participent de notre amiter le sieur Lion Leluy
pour la somme de centant francs 100 fr

Bombonne le 1. Juillet 1850

C'est rendre justice au titre de l'acte
de l'acte Simon Leb. de Charente. pour
lui et son épouse. J'approuve l'acte de leur
mariage. pour la somme de sixante trois francs
dont moitié que je vais différer au lieu
aujourd'hui. pour être payés à l'expiration
et l'autre moitié dans un an. suivant
la lettre d'attestée du 20 Juin 1850.

117
Sicard avog

Bourges le 2 Juin 1846 -

Ce jour d'aujourd'hui à 9 heures du matin, devant nous Administrateurs du Cimetière israélite de notre Communauté, s'est présenté le S^r Isaac Rauff, ancien marchand demeurant à Savilliers, P^{te} Côte, qui a déclaré son désir de devenir co-participant de notre cimetière tant pour lui, sa femme, et ses enfants jusqu'au jour de leur mariage, moyennant la somme de Cent francs, ditte librement entre nous et acceptée de part et d'autre. Laquelle somme a été versée entre nos mains, comptant en bonnes espèces, par le S^r Louis Rauff, fils, de nouveau coparticipant et pour lequel versement nous lui avons par les présentes quittances plines et entières. Je représente en son nom

Le S^r Rauff s'engage pour l'avenir à contribuer en proportion, à tout agrandissement, entretien et réparations de dit cimetière à faire au dit cimetière fait les jours moisis et au que d'aujourd'hui la Coparticipation des présentes est donnée au co-participant

Salomon Picard

G. Oct. Levy

Louis Rauff

Barbours le 30 Cumbria 183

Le jour de la C'est

Bourbonne le

Mars 1859

C'est avec regret que nous avons vu votre Cimentier la veuve Lion
 et sa mariée épouse infortunée qui vient d'être
 inhumée dans votre Cimetière infortunée ayant droit
 également pour ses enfants. Nous sommes
 - nous nous de leur mariage. moyennant le
 prix de soixante dix francs tout ^à compte
 soit être ^à comptant, et l'autre moitié d'argent, en
 à l'art de la veuve. toute veuve Lion s'engage
 aussi à payer sa taxe pour son entretien et
 entretien et tout réparation du dit Cimetière
 fait à Bourbonne le - - - Mars - - 1859

Le 25. avril 1859. de faucon alixandre la veuve de Brault
 s'engage à payer pour son ^{me} ^{se} lion la somme de 35 f.

Bourbon le 30. Decembre 1871

C'est rendu participant de notre Cimetière
le sieur Nephthali Blum N^o 197 à former
(avant sa mort) pour lui et ses Enfants, (Nephthali
Maurice) de leurs mariages, moyennant la
somme de cinquante dix francs, dont moitié
Comptant, et les autres trente cinq francs
payable dans un an, à partir du dit jour.
~~Le dit jour~~ le dit Blum a payé aussi à
payer sa cote part, pour les frais et
entretien et toute réparation du dit cimetière
fait à Bourbon le 30. Decembre 1871

(Pierre Lévy administrateur)

Signature du participant

Nephthali Blum

J'ai reçu le même jour, du dit Blum, la somme
de dix francs, dont 3 fr pour sa cote part, pour
réparation d'une porte au cimetière et 3 fr pour avoir
déposé un enfant mort, avant de l'enterrer, et pour lui
avoir fait son honneur.
J'ai déposé des billes de Nephthali Blum le Jourdain
31 Decembre 1872. dont j'ai gardé 1.50 de surplus, j'en ai donné
sur 9.50

הנהגות ודרכים אשר יצאו מפיך לך לזכרון
לפי שאתה יודע כי כל המעשים אשר יעשה
העם הזה הם כפי דעתם ופיהם וכל
המעשים אשר יעשה הם כפי דעתם ופיהם
לפי שאתה יודע כי כל המעשים אשר יעשה
העם הזה הם כפי דעתם ופיהם וכל
המעשים אשר יעשה הם כפי דעתם ופיהם

Depens conservant notre cimetière, fait par nous L. Jacob.

J. J. Halphen, par autorisation des Coadjuteurs de notre Communauté

1830 Mars 10 payé à M ^{rs} Guis pour				
son terrain, dit Cimetière.				
Cinquante huit fr. Cinq cents centimes	58	50		
Avis 6 payé à M ^{rs} Adinod n ^{rs}				
à Fourbome, pour gattation d'eau du				
dit dit terrain avec enregistrement d'imp ^{ts}	10	"		
est donné à M ^{rs} Demangon pour				
transcription de petition usf. 30	1	50		
Mai 9, donné à compte à Chervalus				
sur les réparations qu'il doit faire				
deur le sus dit terrain neuf fr.	9			
est à Bernard Charpentier pour poser				
les leudres deux francs.	3			
est donné à Moysa Levy pour				
gottots six francs	6			
1831 Du 2 Avril fait un payement				
sur notre Cimetière avec fraterels	60			
40 fr. 07 Depens pour drap de mort				
et un drap à Enterres deat Chy Doucamp	13	50		
pour Brancard, Charlecauvalat	8			
1832 Mars 13 payement sur note				
Cimetière	57	20		
Sept 24 pour un Charbon				
en univ ^{rs} et un table	9	25		
et une table avec foy	3	60		
le 26 Mai 1833 Donné				
la somme de f. 108				
pour solde Definitif de l'Administration				

Rececttes fait par nous Edward Jacob, J. J. Halphen
 Concernant aux Doyens de notre cimetière

Date	Description	Montant	Total	Notes
1830 Janvier. Du 3, au 24.	Reçu quinze fr.	15		
février	3 Reçu soixante francs	60		
Avril	6 Reçu deux fr cinquante cent.	12	50	
id	id Reçu de Louis Cohen de la somme			
	de l'achat pour compte de participation	3		
1831 22 Janvier	de Louis Carey hawaiche	5		
du 2 Avril	Reçu de Samuel Abraham			
	pour terre trois francs	3		
	de id Reçu pour un quart de notre cimetière	7		
	de id Reçu de M. Salomon Weiss M. d.			
	Changement pour participation de cimetière	20		
	de Reçu de Joseph Bin	1	70	
1832		1	70	
Janvier 8	de Joseph de			
du 14	de Samuel Derubien	12		
Juin	Reçu pour faire un paiement			
	sur notre cimetière	45	50	
Juin	Reçu de Victor mai de participation			
	pour inhumation de feu son			
	épouse trente francs	30		
	Recevoir d'une somme de			
	quatre francs so. qui sont			
	restés au bénéfice de la communauté			
	par Emanuel David de l'opinion			
	au jour de l'enterrement de son			
	fil. étant le 22 Avril 1832	4	50	
Sept 10	de M. Lion Levy M. d.			
	pour place d'inhumation			
	de son fil dix fr	10		
Nov 28	Reçu pour participation			
	de Daniel, Judas, & Elias Levy de la somme	35		

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Rouen le 18 novembre 1837 B.P.F. 2/10
 Au dix neuf novembre mil huit cent quarante je paie à la
Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie, entre les
 mains et au Domicile de son Agent à Rouen
 la somme de ~~deux cents quarante centimes~~
 Valeur pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré M.
 demeurant à
 (Dép' d)

Maison de la communauté

Bon pour ~~deux cents quarante centimes~~



LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Paris le 15 novembre 1837. B.P.F. 2/40

Au dix neuf novembre mil huit cent quarante je paie à la
Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie, entre les
 mains et au Domicile de son Agent à Paris
 la somme de ~~deux cents quarante centimes~~
 Valeur pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré M.
 Demeurant à
 l'adep' d

Maison de la commune de

Bon pour ~~deux cents quarante centimes~~

J. ROUSSEAU

LA PRESENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Pour acquit de la Somme de
F. recue par l'Agent poursigné,
le 11^e A^o 1837, suivant
carnet de recettes F.^o

L'AGENT-PERCEPTEUR,

Signature .)

[Faint handwritten signature]

Compagnie
D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Troyes le 18 novembre 1837 - B.P.F. ~~2 1/2~~
Au dix huit novembre mil huit cent quarante au se paiement à la
Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie, entre les
mains et au Domicile de son Agent à Troyes
la somme de ~~deux francs quarante centimes~~
Valeur pour Primes d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré: M.
demeurant à
Cité d'

Bon pour ~~deux francs quarante centimes~~

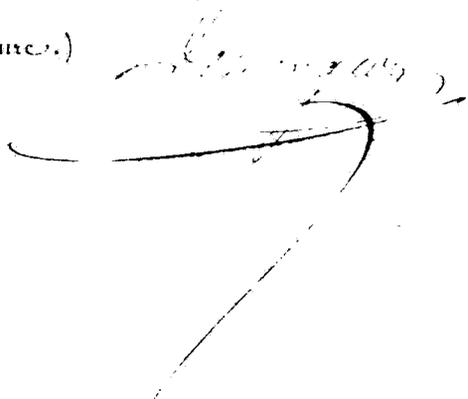
LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Pour acquit de la Somme de
F. reçue par l'Agent sousigné,
le 10 Mars 1831, suivant
carnet de recettes N^o

L'AGENT-PERCEPTEUR,

Signature.)

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to be a name, possibly starting with 'L.' and ending with '1831'.

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Paris le 18 novembre 1837 B.P.F. 2/4

Bon pour ~~la somme de~~ ~~quatre cent~~ francs je soussigné à la

Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie, entre les

main et au Doyen de son Agent à Paris

la somme de ~~quatre cent~~ francs quarante centimes

Valeur pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 101⁹

Assuré: M
 Demeurant à
 Dépt: d

Bon pour ~~la somme de~~ ~~quatre cent~~ francs

(Signature)

LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Pour acquit de la Somme de
F. reçue par l'Agent soussigné,
le 19 9^{me} 1842, suivant
carnet de recettes N^o

L'AGENT PERCEPTEUR,

(Signature.)

Deville
Percepteur

BLUM, MARX & C^{ie},

DE TRAVAIL

Rue de Buzoreuilles,

A CHAUMONT.

ASSURANCES

Militaire, &c.

Chaumont le 20 Mars 1870

Monsieur Louis Jacob
à Chaumont

N^o

J'ai eu en possession de votre lettre
du 16 et en réponse à laquelle j'ai l'honneur
de vous dire que j'accepte la condition si elle
renferme un legs moi & ma famille pour
mon service de nécessité. D'est au cimetière
de votre communauté moyennant une somme
de six cents & dix francs dont moitié comptant &
moitié dans un an. Je supporterai aussi ma
part comme les autres aux frais d'entretien de
ce cimetière.

Pour le paiement comptant vous aurez
qu'à faire transporter moi de 30 francs, en mettant
la traite que c'est pour valoir pour payer
moitié la acquisition de mon droit au cimetière
de la communauté isabelle de Bourlonne,
quant à l'autre moitié si vous le demandez je vous
enverrai mes règlements pour le montant.
Il est d'usage de donner un litre aux agents, et
vous aurez l'obligeance de m'en envoyer un.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'assurance de ma
parfaite considération

Louis Jacob
2003

En joignant votre traite vous aurez soin d'indiquer que vous
agissez au nom de la communauté & à quel titre.

Voici mon adresse

M^o Simon Jacob au café Parisien
Rue de Buzoreuilles à Chaumont



Boisbonne - Bains



Messieurs Picard-Lovy

ingénieur



שבת קטן - 2 יום

היום יום טוב ושמחה
בביתנו ובבית כל ישראל
כי יצאנו ממצרים
ביום הזה יצאנו ממצרים
ביום הזה יצאנו ממצרים
ביום הזה יצאנו ממצרים

Le 27 juillet 1844 la communauté Prædicate sent venir
present M. M. Janson Doyen de la paroisse de Saint-Jacques
Abraham - Alexandre Adamon Picard Gabriel et Lévy il a
~~été~~ ~~con~~ ~~été~~ ~~convenu~~ ce qui suit

M^r Abraham Alexandre est convenu de payer un franc
tout les semaines jusqu'à parfait paiement de ce qui doit
à la communauté il est aussi convenu que nous lui relèverons
sa place qui est de 200 francs depuis deux ans Lévy 200 francs
la somme de 200 francs par an de dit 6 = 11 ans longtemps
qui ne se trouvera pas de la communauté pour la somme de 200 francs
est bien convenu entre lui et la communauté

~~est~~ 200 francs
a été convenu avec M^r Gabriel Picard qui payera à la communauté
une somme de 200 francs par semaine
jusqu'à parfait paiement de ce qui doit à la communauté
convenu en plus que nous lui relèverons sa place qui est de
deux ans Lévy 200 francs pour la somme de 200 francs
par an pendant longtemps qui se trouvera pas de la communauté
pour la somme de 200 francs est bien convenu entre lui et la
communauté

200 francs

Il a été convenu que M^r Janson Doyen payera
une somme de 200 francs par semaine jusqu'à parfait
paiement de ce qui doit à la communauté

Joseph Fiore	-	-	-	21	84	
Samson Benheim	-	-	-	20	52	
Jobe Lee	-	-	-	133	84	
Salomon Fiore	-	-	-	3	55	
Samson Alexander	-	-	-	8	27	
Victor Benheim	-	-	-	16	49	
Woods Lee	-	-	-	7	50	
Lyon Klein	-	-	-	149	77	
Abraham Alexander	169	-	97 1/2	169	97 1/2	
Michel Alexander	-	-	-	86		
Joseph Bin	-	-	-	30	75	
David Levy	-	-	-	23	90	
Marin Fiore	-	-	-	27		729 80 1/2
plus a touché for Joseph Fiore						200
				Total f =		879 80 1/2